



ARRÊTÉ N° 102/2026

Circulation interdite par Panneaux Interdiction de stationner Délien Du 08 juillet au 12 juillet 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise VEOLIA en date du 26 juin 2026 d'interdire la circulation et interdire le stationnement à délien pour la réalisation d'un branchement en eau potable. La durée des travaux est estimée à cinq jours sur la période

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement en eau potable, la circulation sera interdite par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier à délien entre le 8 juillet 2026 et le 12 juillet 2026 (5 jours sur la période).

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise VEOLIA.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise VEOLIA.

Fait à QUÉVERT, le 26 juin 2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 30 juin 2026.